



COMMUNE DE SAINT CHRISTOL D'ALBION

DECISION DU MAIRE 2023_47

Travaux cimetière (reprise de 10 concessions) – Société Huguenet et Fils

Le Maire de la Commune de SAINT-CHRISTOL,

VU l'article L 2122-22, alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel il peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant.

VU la délibération n° 2020_2_8 du Conseil Municipal du 24 Mai 2020 par lesquelles le Conseil Municipal lui a donné délégation, pour la durée de son mandat de prendre des décisions en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient d'engager des travaux au cimetière communal pour la reprise de 10 concessions.

DECIDE :

Article 1 – DE SIGNER avec la société Huguenet et Fils dont le siège est à Sault (84) 16 Place des Aires, un devis pour la reprise de 10 concessions au cimetière communal dont le montant total s'élève à la somme de 8 900.00€ TTC.

Fait à Saint-Christol, le 27/09/2023

Le Maire,

Henri BONNEFOY